



JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue Laïout; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON.

L'installation de la nouvelle mairie a été faite hier par M. le préfet. Toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires, MM. les chevaliers de St-Louis et de la Légion-d'honneur, les diverses administrations de bienfaisance, et un concours nombreux de spectateurs remplissaient la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où cette cérémonie a eu lieu.

La compagnie des gardes-pompiers et celle des surveillans de nuit étaient sous les armes, et formaient une double haie sur le passage du cortège. Le béfroi de l'Hôtel-de-Ville sonnait comme aux grandes solennités.

A midi et demi, le roulement des tambours a annoncé l'arrivée de M. le préfet et des fonctionnaires que ce magistrat venait installer; aussitôt une députation, composée de quatre membres du conseil municipal, est descendue les recevoir au bas du grand escalier, et les a conduits aux places qui leur avaient été préparées.

M. le préfet a ouvert la séance par la lecture des ordonnances du Roi du 6 juin et du 27 août derniers; qui nomment pour cinq ans aux fonctions de maire de la ville de Lyon, M. le baron Rambaud, et à celles d'adjoints, MM. Dian le jeune, Evêque, Delphin, Thomas Dugas, Vachon Imbert et de Boisset.

M. le préfet a ensuite prononcé un discours où l'on a applaudi avec empressement un éloge aussi juste que mérité de l'administration de M. le baron Rambaud, et une analyse rapide des nombreuses et importantes améliorations qui ont été exécutées, et de celles non moins nombreuses et non moins importantes que son active et prévoyante sollicitude prépare pour l'avenir.

M. le baron Rambaud a pris la parole après M. le préfet; et dans un discours à l'éloge duquel l'émotion profonde et l'accent pénétré de l'orateur ajoutaient encore, il a témoigné toute sa reconnaissance pour les bontés et la confiance du roi, tout son désir de les justifier de plus en plus, et tout le prix qu'il met à conserver l'estime et l'attachement d'une cité aux intérêts et à la prospérité de laquelle il s'estime heureux de pouvoir consacrer de nouveau cinq années de sa vie.

Ce discours a été entendu avec un vif sentiment de satisfaction, et des applaudissemens unanimes et réitérés en ont marqué la fin.

La prestation de serment de M. le maire et de MM. les adjoints a terminé cette cérémonie.

— C'est aujourd'hui que doivent comparaitre devant la cour d'assises du département du Rhône les prévenus d'une conspiration, contre l'état et la famille royale. M. de Courvoisier portera la parole. Demain nous rendrons compte de l'audience.

SPECTACLES, du 14 septembre.

GRAND-THEATRE. — On commencera à cinq heures et demie. — Au bénéfice de Mad. BRUNET. — Les premières représentations de FREDERIQUE ET BRUNHAUT, tragédie en cinq actes, de M. Népomucène L. Le-mercier. — M. Valmore, Mad. Valmore.

LES MEPRISES PAR RESSEMBLANCE, comédie en trois actes et en prose, de Patrat, mise en opéra par l'auteur, musique de Grétry. — MM. Dérubelle, Dupont, Micalef, Revelle; Mesd. Folleville, Corinaldi.

La première représentation de la reprise des AMOURS D'ÉTÉ ou La Joute, ballet villageois en deux actes, de Coindé. — MM. Quériau, Mazurier, Mad. Constant.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à 5 heures et demie. — Pour le début de M. Salle; LA PIE VOLEUSE, ou La Servante de Palaiseau, mélodrame en trois actes, de MM. Caigniez et Daubigny. — MM. Hypolite Prudent; Mesd. Camus, Dorsonville.

LA VALLEE DE BARCELONNETTE, vaudeville en un acte, de M. Gersin. — M. Hypolite; Mesd. Dorsonville, Adam.

LA MARCHANDE DE GOUJONS ou LES TROIS BOSSUS, vaudeville à trois actes, de MM. Francis et Dartois. — M. St.-Albin, M. me Camus.

VAUCLUSE.

Je l'ai vu ce riant séjour,
 Ces lieux charmans où de Pétrarque et Laure
 Le souvenir habite encore,
 Où tout raconte leur amour.
 J'ai vu la magique retraite,
 L'abri sombre et mystérieux,
 Où fuyant les profanes yeux,
 La Nymphe de Vaucluse et timide et discrète,
 A caché son urne secrète.
 Penché sur tes flots écumeux,
 Du roc hardi qui te couronne,
 Mon œil avec effroi mesure la hauteur;

— Un parricide affreux vient d'être commis dans l'arrondissement de Brives (Corrèze). Les circonstances de ce crime en augmenteraient encore, s'il était possible, l'atrocité.

Les sieurs ***, père et fils, ce dernier capitaine en non-activité et chevalier de la légion d'honneur, habitaient tous deux la même maison de campagne, mais y tenaient chacun leur ménage séparé. Des discussions d'intérêt s'élevaient entre eux, et des propositions d'arrangement avaient été faites par deux amis de la famille, qui se rendirent le 3 septembre, présent mois, chez le père, qui leur dit qu'il avait besoin de temps pour se décider, et les invita à revenir dans quelques jours.

Les deux amis étant venus rendre au fils cette réponse, il se lança comme un foudre sur un fusil double, et prend un four-nement de chasse. Il court ensuite dans sa chambre, où l'un des amis le suit, saisit un pistolet, et retire d'une armoire des papiers qui y étaient renfermés; au même moment, il attache de sa boutonnière le ruban de sa décoration, le met avec violence dans la poche de son ami, et lui présentant le paquet de papiers: Voilà mon brevet, lui dit-il, gardez-le. Celui-ci refusant: Prenez-le, ajouta-t-il en jurant, ou je vous y forcerai le pistolet sur la gorge. A ces mots, voyant cette personne reculer quelques pas, sans insister davantage, il pose les papiers sur un lit, et descend précipitamment dans le jardin amorcer ses pistolets.

L'ami qui suivait ce forcené, s'approchait de lui pour le calmer; mais se retournant, il lui dit: Laissez-moi tranquille, Monsieur, et d'un malheur n'en faites pas deux. L'ami, effrayé de cette menace, sortait du jardin, lorsqu'il vit venir à lui son compagnon qui lui dit: Retirons-nous, j'ai pourvu à ce qu'il n'arrive rien au père, tout chez lui est barricadé; son fils ne pourra y pénétrer.

Malheureusement ces précautions étaient insuffisantes, et quelques instans après leur départ, le fils parvint à pénétrer dans l'appartement de son père, en enfonçant une croisée; il s'avança vers ce vieillard infirme qui était assis dans un fauteuil que son âge et ses souffrances ne lui permettaient que rarement de quitter, et lui tira à bout portant un coup de pistolet dans la poitrine. Le sieur ***, gendre du père, se trouvant là, saisit son beau-frère au corps; il s'engagea entre eux une lutte dans laquelle le fils tira un coup de pistolet sur la poitrine de son beau-frère; mais le feu n'ayant brûlé que l'amorce, l'assassin sortit de dessous son habit un demi-espadaon avec lequel il le frappa au ventre; heureusement le coup mal dirigé eilleura à peine l'épiderme; le blessé plus vigoureux que l'assassin parvint à le désarmer, brisa en quatre l'arme dont il venait d'être frappé, et chassa son beau-frère de l'appartement dont il ferma la porte.

Le gendre du malheureux vieillard devait croire cette scène

L'imagination sonde la profondeur,
 Percé la ténébreuse horreur,
 Du gouffre où ton onde bouillonné;
 Je recule étravé, je tremble, je frissonne
 Et de plaisir et de terreur.
 Ah! sans doute, c'est là, plein d'un sacré délire,
 Que Pétrarque, le soir, venait monter sa lyre,
 Au bruit de tes flots mugissans
 Dans les échos au loin retentissans,
 Sur ces rocs escarpés où ta fureur expire.
 C'est là, qu'il élevait ses sublimes accens.
 Mais bientôt ce fracas a fatigué mes sens.
 Je vais chercher sous tes rians ombrages,
 Des objets plus touchans, de plus doux images,
 Pétrarque et Laure enfin; et de leurs mains tracés,
 Sur tes sommets blanchis dans tes grottes sauvages,
 En chiffres amoureux leurs noms entrelacés,
 Et je les cherche en vain; ces rôstes effacés
 Du tems ont senti les outrages.
 Mais que de souvenirs animent ce séjour!
 Pétrarque habite encore cette heureuse retraite.
 Son ombre s'y révèle à l'amant, au poète;
 On dit même l'on dit que sa lyre muette,
 Quelquefois au déclin du jour,
 Se réveille et soupire un doux hymne d'amour
 Que murmure l'écho, que ta nymphe répète.
 Sous l'ombrage qu'agite un sourd frémissement,
 De l'inspiration la voix se fait entendre;
 Le poète est saisi d'un saint ravissement;
 L'amant est éivré; son amante plus tendre,
 Que des soupirs viennent surprendre
 Nomme Pétrarque et Laure, et mouille de ses pleurs
 Et ces vers immortels où vivent leurs douleurs
 Et ce siège de mousse et ce gazon de fleurs

d'honneur terminée ; son beau-père n'était pas mort, il court à lui. Il lui donnait des secours lorsqu'il voit paraître, par la même croisée qui lui avait déjà servi à s'introduire dans l'appartement, l'assassin armé d'un fusil double. Ce monsieur tira le premier coup sur son père qui mourut presque aussitôt, et le second sur son beau-frère qui en fut renversé. Le coup de feu dirigé sur ce dernier ne la frappé qu'obliquement à la figure, et sa blessure n'a rien de dangereux. L'assassin a pris la fuite, après ce double meurtre ; toutes les mesures ont été prises pour parvenir à son arrestation.

— Un jeune homme de Carlisle, ville du comté de Cumberland (Angleterre), s'était fait une habitude d'écrire des lettres galantes à toutes les jolies personnes qu'il rencontrait dans les endroits publics. Une d'elles, miss Sara Thompson, après avoir reçu quelques billets forts tendres de cet adrateur du beau sexe, fut aussi surprise qu'affligée de voir cesser tout-à-coup cet envoi de fleurettes. Dans son dépit, elle imagina de porter plainte aux juges qui sont venus tenir la cour d'assises, à Carlisle. M. Blamire a été condamné à payer cent livres sterling d'amende à miss Sara ; le président lui a fait observer qu'on n'écrivait pas des lettres aussi passionnées aux demoiselles, quand on n'avait pas envie de les épouser.

— La gazette de Milan, du 4 septembre, donne comme semi-officielle la nouvelle de la victoire de Samos ; mais ce qu'il y a de curieux, c'est la bonhomie avec laquelle elle fait entendre que pour croire en plein à ces succès il faut encore attendre d'autres preuves que les témoignages qu'on en a déjà reçus, et dont elle-même a recueilli une partie.

Suivant cette feuille un fait annoncé par des rapports venus des isles Ioniennes, de Constantinople, de la Morée, confirmé par les dires de l'ambassadeur russe auprès de la Porte, ne mérite pas encore une entière confiance ; probablement elle attend pour regarder cette nouvelle comme officielle, qu'elle lui soit fournie par le Reis-Effendi de sa Hautesse.

PARIS, 10 septembre.

Il a y eu réception des hommes à midi. Parmi les personnes reçues, on remarquait plusieurs officiers de marine.

Le Roi et les princes, ainsi que MADAME, ont reçu les dames le soir.

S. M. a envoyé complimenter M. le duc et madame la duchesse d'Escars, à l'occasion de l'accouchement de madame la comtesse de Nadaillac.

M. Picquet, géographe ordinaire du Roi, a eu l'honneur de présenter à S. M. un plan de Versailles.

Le Roi a travaillé avec M. le duc de Richelieu, et est ensuite allé se promener au Raincy.

— S. A. R. madame la duchesse de Berri vient d'accorder une somme de 600 fr. pour le soulagement des familles infortunées victimes de l'événement de Creuzot.

— Hier soir, vers huit heures, une dame nommée Caumont, domiciliée rue Traversière Saint-Honoré, n.º 1, s'est précipitée de la fenêtre d'un troisième étage dans la cour, et a expiré sur-le-champ. On croit qu'elle était atteinte d'aliénation mentale.

— Nous apprenons, par les *Affiches de Rouen*, que le brick de commerce, *la Bonne Intention*, capitaine Savary, parti de Marseille pour Honfleurs où il est en quarantaine, a été forcé depuis son départ de Marseille de relâcher deux fois à Malaga par le mauvais temps qu'il a éprouvé à sa sortie du détroit de Gibraltar. Le 2 août, il a été rencontré par deux corsaires indépendans. L'un de 18 pièces, et l'autre de 22 pièces de canon, qui, après avoir constitué ce capitaine et quatre de son équipage prisonniers à bord de l'un d'eux, ont pillé tous les effets de ces malheureux, ne leur laissant de vêtements que ce qu'ils avaient alors sur eux. Ces pirates ont également pris une faible partie de la cargaison, et ce n'est qu'après avoir gardé le capitaine Savary pendant sept heures, qu'ils lui ont permis de remonter à son bord, et de continuer sa route, ce qu'il a fait immédiatement.

Du 11 septembre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Le Roi a travaillé dans la matinée avec le ministre de sa maison et M. le duc de Richelieu.

A onze heures, les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères ont été présentés au Roi avec le cérémonial usité. LL. EE. ont ensuite été introduites chez MADAME et chez les princes.

A trois heures, le Roi est sorti pour sa promenade accoutumée qu'il a dirigé vers St-Cloud et environs.

Les enfans de France ont été à Bagatelle.

Où sa pudeur bientôt ne pourra se défendre.
Ciel !... avec quel plaisir je parcourais ces lieux !...
En mille bras voluptueux,
Au sein des prés fleuris qu'elle anime et féconde,
Deveppant son cours et l'azur de son onde,
Réchassant du jour les mourantes clartés ;
Entre les peupliers dans ses flots répétés,
Les saules, les roseaux, en herceaux de verdure,
En festons dans son sein baignant leur chevelure,
Vaucluse me guidait. Déjà s'offre à mes yeux
Son village, son pont et son château gothique,
Elevant dans les airs ses créneaux orgueilleux,
Et les débris de sa tourelle antique ;

— On va restaurer les arches du petit -- pont qui est dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, et qui sert de promenade aux convalescens.

— On abat une grande quantité de maisons depuis la rue des Fossés St-Bernard, jusqu'aux nouvelles grilles de la halle aux vins, pour en faire la continuation.

— On fait une belle entrée à la caserne d'infanterie qui est dans la rue Jean de Beauvais, et beaucoup de réparations dans l'intérieur des bâtimens.

— On assure que la belle statue de Lamoignon-Malesherbes sera produite à la vue du public pour la rentrée des cours et tribunaux, et que la messe d'usage sera dite dans la vaste salle du palais.

— On va commencer à paver la partie du Pont-Neuf qui vient de subir de si grandes réparations.

— On a transporté à la Morgue le cadavre d'un individu qui a été tiré de la rivière près le pont du Jardin du Roi ; ses vêtements déposés près de lui annoncent la misère.

— Il est déplorable de voir jusqu'à quel point l'esprit de parti est encore parmi nous. Un événement dont les conséquences auraient pu être très-graves, a failli avoir lieu ici. Le fils du maréchal Ney, jeune homme dont la tête est trop ardente, a envoyé de la manière la plus insultante, un cartel au duc de Wellington, écrit en termes grossiers et où il accusait cet illustre personnage d'être la cause de la mort de son père. Le duc ne fit aucune attention à cette insolence ; il la traita avec le mépris qu'elle méritait ; il ne répondit point. Le jeune homme, irrité de cette insulte, et ne manquant pas d'amis qui l'engageaient à recourir à des moyens encore plus désespérés pour satisfaire sa vengeance, prit, de concert avec plusieurs ex-généraux, la résolution d'insulter publiquement le duc à l'Opéra où il devait aller le soir même. Heureusement ce projet fut éventé et le duc n'alla point au théâtre. L'affaire en est là pour le moment. Il me serait difficile de vous dire combien elle a fait sensation dans nos cercles politiques ; tout le monde en parle, et on pense que le gouvernement s'en occupera. Les individus qui y ont pris part se sont cachés.

MINISTÈRE DES FINANCES.

AVIS aux donataires.

MM. les donataires qui reçoivent les indemnités annuelles, en vertu de l'ordonnance royale du 22 mai 1816, et qui ont droit, en vertu de la loi du 26 juillet dernier, à en obtenir l'inscription au trésor royal, et sur le grand livre des pensions, sont invités à envoyer sans retard, directement au ministère des finances, leurs actes de naissances et ceux de leurs femmes et de leurs enfans, auxquels la réversion des pensions est assurée. Dans ce dernier cas, ils devront joindre leur acte de mariage, ainsi qu'il a été indiqué par l'avis inséré au *Moniteur* du 25 août dernier.

MM. les donataires sont prévenus que les brevets de leurs pensions leur seront remis directement dans leur département, et qu'ils seront exactement payés des arrérages aux époques et dans les formes suivies pour les paiemens et traitemens de réforme, aux caisses du trésor royal dans les départemens, sans aucune espèce de frais, et sans qu'il soit nécessaire d'employer aucun intermédiaire ni fondé de procuration.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 6 septembre. — Fonds publics 3 o/o consolidés 75 3/4 ; 72 o/o 86 3/8 ; 3 o/o 109 ; consolidés à terme 76 1/8.

Du 7 septembre. — 3 o/o consolidés 75 5/8 ; 3 1/2 o/o 86 5/8 ; 5 o/o (marine) 108 7/8 ; consolidés à terme 76 1/8.

BRUXELLES, 3 septembre. — Nous vous avons déjà mandé la mort du vénérable Bailly Giovanni, grand-maître de l'ordre de Malte, et la nomination unanime du commandeur Busea pour le remplacer. Nous ajouterons que ce dernier est le frère du cardinal du même nom ; qu'il appartient à une des premières familles de Milan, et que l'empereur d'Autriche lui a témoigné beaucoup d'égards. On attend de Rome les bulles du pape. Il n'y eut jamais d'occasion plus favorable pour le rétablissement de l'ordre de Malte ; aussi, l'on en parle plus que jamais.

(Courrier.)

Il paraît, par le 37.º compte rendu de la société des missionnaires de Londres, que les grands changemens opérés à Otaheite par l'introduction du christianisme, se communiquent graduellement aux autres îles du vaste Océan méridional. Des nouvelles,

Et du clocher la tour mélancolique
Où frémissait l'airain. Ce son religieux
Se mêlant à la voix des flots tumultueux,
Tout m'émeut, me ravit, m'enchanté,
Sur les murs, sur les eaux, sur les feuillages verts
Phébé versait en paix sa lumière tremblante ;
Des rossignols la voix touchante
D'Amour soupirait les concerts ;
De Zéphir l'haleine odorante
Mollement agitait les airs ;
De Pétrarque à l'écho je redissais les vers,
Et l'écho répétait le nom de son amante.

J.-J.-Auguste DESPORTES.

qui arrivent d'Amérique disent que les chefs et les habitants de trois des îles Sandwich ont totalement renoncé à l'idolâtrie et en brûlé jusqu'aux derniers vestiges. Tamorce, roi de l'île d'Atooi, avait manifesté le vif désir d'avoir des personnes qui enseignassent à son peuple à lire et à écrire, ainsi que cela s'était pratiqué dans les îles de la Georgie et de la Société. (Times.)

FRANCFORT, 28 août. — On assure positivement qu'il vient de se conclure entre trois puissances une alliance offensive et défensive. On parle aussi beaucoup du manifeste des Grecs aux grandes puissances européennes. (Star.)

Le supplément de la gazette de Lisbonne, du 27 août, contient les documens officiels relatifs au départ de Lisbonne de l'ambassadeur et du consul-général autrichiens et de l'ambassadeur russe. En voici l'analyse.

Le premier est une circulaire adressée aux ministres portugais près des cours étrangères, par M. Pinheirs Ferreira, en date du 21 août, dans laquelle il leur fait part de ce qui est arrivé. Il commence par leur annoncer que les deux ambassadeurs sont partis sans laisser de charges d'affaires pour les remplacer. Il leur dit ensuite que le 29 mars dernier, le peuple de Lisbonne illumina en réjouissance du serment prêté aux bases de la nouvelle constitution, et que cette illumination dura trois jours consécutifs; que plusieurs ministres et consuls étrangers n'ayant pas jugé nécessaire d'illuminer leurs maisons, les vitres des fenêtres de l'hôtel de l'envoyé de Rome furent brisées la première nuit; que la régence en témoigna ses regrets à tous les ministres, et qu'elle prit toutes les mesures possibles pour empêcher qu'un semblable outrage ne se renouvelât. Elle fit placer des sentinelles et ordonna qu'il fut fait des patrouilles. Rien, ajoute-t-il, n'arriva la nuit suivante, si ce n'est que le sergent commandant la patrouille, chargée de veiller sur la maison du consul autrichien, s'étant transporté jusqu'au bout de la rue, où il crut que c'était de son devoir d'aider la populace qui passait, voyant cette maison sans lumières, se mit à jeter quelques pierres contre les fenêtres et en cassa plusieurs vitres; au bruit que cela fit, la patrouille accourut et les auteurs du désordre prirent la fuite. Cependant, le peuple s'étant réuni en grand nombre dans cette rue, le sergent qui craignait que l'insulte ne fut renouvelée, entra chez le consul et parvint à lui persuader d'illuminer. Le lendemain, M. le chevalier de Berks, (le consul) écrivit une note à M. de Brancamp, pour se plaindre de l'outrage qui lui avait été fait, et pour demander un passe-port pour un courrier qu'il allait envoyer à M. de Metternich à ce sujet. On lui fit une réponse, (n.º 2), dans laquelle l'affaire était expliquée, et M. de Berks en parut satisfait.

Le gouvernement portugais fut si fort étonné, d'après cela, de trouver dans le journal anglais le *Courier*, du 19 mai (n.º 3) un récit de l'événement, si éloigné de la vérité, qu'il craignit ce qui arriva en effet au retour du courrier envoyé à Vienne. Le comte de Barbacena, alors secrétaire d'état des affaires étrangères, reçut une note (n.º 4) de M. de Berks, écrite en termes tels qu'ils devaient naturellement avoir été inspirés à la cour de Vienne par l'affaire en question, relatée, non comme elle s'était réellement passée, mais comme l'avait décrite le *Courier*, et finissant par une demande catégorique, indécente et prématurée, d'un ample et immédiate satisfaction, ou de passeports.

Des raisons satisfaisantes et bien connues ayant empêché le comte de Barbacena de faire une prompt réponse à cette note, M. Ferreira, qui l'avait remplacé, en reçut une nouvelle (n.º 5) de M. de Berks, que celui-ci lui remit dans une audience qu'il lui avait demandée, et dans laquelle il n'hésita pas à dire que l'insulte avait été préméditée, que beaucoup de personnes occupant des emplois distingués y avaient trempé, mais il refusa de donner des preuves à l'appui de son assertion. M. Ferreira fit les plus grandes recherches, et ne trouvant aucune trace d'un pareil complot, il mit l'affaire sous les yeux du roi, par l'ordre de qui il fit une réponse, (n.º 6) où il est dit que le gouvernement n'ayant pu découvrir personne qu'on pût convaincre d'avoir tenu une conduite repréhensible, à l'exception du commandant de la patrouille, la punition sévère de ce commandant, et l'exposé franc et clair qui avait déjà été fait de l'affaire, était la seule satisfaction qu'il fût possible de donner, et que si M. de Berks la refusait, on lui donnerait ses passe-ports.

Cependant le baron de Sturmer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche, étant arrivé, une enquête fut commencée, M. de Berks prétendant prouver son assertion en disant que le peuple était venu avec des sacs pleins de pierres, et que l'attaque faite contre la maison avait duré trois heures sans que la force armée intervint. Pendant que cette seconde enquête se faisait, le baron de Sturmer adressa une note (n.º 7) pour se plaindre de la lenteur du gouvernement à donner la satisfaction demandée, et pour faire sentir les conséquences d'un silence qu'il représentait comme aussi extraordinaire qu'inexplicable. A cette note, le ministre fit une réponse (n.º 8) à laquelle le baron de Sturmer répliqua par un simple accusé de réception et par la demande de ses passeports qui lui furent envoyés.

Le même jour (16 août), le baron Thuyll, ministre de Russie, envoya une note (n.º 9) portant qu'il se regardait, ainsi que son auguste maître, comme exposé à d'insultes inévitables de la part de la populace, toutes les fois qu'il y aurait des illuminations, entr'autres dans une occasion prochaine, le 24 du mois

courant; car il était bien résolu de ne mettre aucune lumière à son hôtel.

Étant nécessaire de repousser les prétentions que s'arrogeait un ministre étranger, de juger la matière des institutions de l'intérieur du pays, le ministre répondit par une note (n.º 10) à laquelle étaient joints les passe-ports qu'il avait demandés.

Malgré tout ce qui s'est passé, dit en terminant la Gazette de Lisbonne, le gouvernement portugais espère que cette affaire désagréable n'aura aucune suite qui puisse troubler la bonne intelligence qui existe entre lui et les gouvernemens en question.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 5 septembre.

L'*Observateur autrichien*, du 1.º septembre, que nous avons par voie extraordinaire, contient ce qui suit :

« D'après les dernières nouvelles de Constantinople, du 10 août, on y avait reçu de la Morée et de la Livadie des rapports suivant lesquels les troupes turques avaient réussi à chasser les insurregés de quelques districts de ces provinces et à y rétablir la tranquillité. L'extrait d'un rapport de Mohammed Pacha, gouverneur de la Morée, au grand visir, en date du 23 juillet, contient les détails ci-après :

« J'informe V. A. que, le 25 juin, je suis arrivé devant Livadie, où j'ai campé avec mon armée. Les rajas de cette province avaient égorgé la plus grande partie des musulmans, violé leurs femmes, et réduit leurs familles à l'esclavage. Ils persistaient dans leur rébellion; et lorsqu'ils apprirent que des troupes marchaient contre eux, ils réunirent les insurgés des districts environnans avec ceux qui formaient leurs avant-postes en Morée, et se retranchèrent à Livadie. Afin d'éviter la dévastation du pays, et de le traiter avec ménagement, on leur envoya différens parlementaires, qui les engagèrent à détourner le malheur qui les menaçait, et leur déclarèrent que, s'ils voulaient se soumettre, la Sublime Porte leur accorderait sûreté et pardon.

« Mais, sans faire le moindre cas de cette offre magnanime, ils firent entre eux le serment qu'ils ne voulaient plus à l'avenir être considérés comme rajas, et ils ouvrirent du château et des retranchemens un feu d'artillerie et de mousqueterie.

« Un vent violent, qui s'éleva soudainement, propagea l'incendie; les insurgés qui s'étaient réfugiés dans les maisons, et presque la moitié de ces grands et beaux édifices devinrent la proie des flammes; ce n'est qu'avec peine que l'on put sauver ceux qui étaient sur la cime de la montagne. Comme le feu menaçait la maison où je me trouvais, je fus obligé de me rendre dans une autre.

« Le jour de mon arrivée devant Livadie, un certain capitaine Dissuco était sorti de la ville avec plusieurs autres capitaines, et ils avaient réuni une poignée de rebelles dans un village à un mille et demi de Livadie. Il fallut alors prendre des mesures pour les empêcher de venir au secours des insurgés qui étaient cernés dans la forteresse. A cette fin, je fis attaquer le village avec 2,000 hommes. L'ennemi fut complètement battu, 100 morts et autant de blessés restèrent sur le champ de bataille. Lorsque les ennemis qui se trouvaient dans la forteresse virent qu'il n'y avait plus de salut pour eux, ils se précipitèrent, dans leur désespoir, en bas des ramparts; plusieurs furent tués, d'autres mutilés de la manière la plus horrible. Ceux qui restèrent encore dans la citadelle demandèrent grâce pour eux, leurs femmes et leurs enfans, et elle leur fut accordée.

« Dans ce combat plus de 3000 ennemis ont péri, soit par le fer, soit par les flammes. Comme l'Alcoran dit: *Lorsque tu as remporté une victoire sur ton ennemi, accorde le pardon afin de prouver ta reconnaissance*, le reste des insurgés pouvait compter sur la magnanimité et la clémence de la Sublime Porte; cela aussi leur a été accordé aussitôt qu'ils ont assuré de leur soumission, et qu'ils ont demandé la permission de retourner dans leurs maisons. En conséquence, un Buluck-Baschi a été envoyé avec un détachement de troupes pour les recevoir à leur sortie de la citadelle, et les conduire dans leurs foyers. Cela a eu lieu avec beaucoup de solennité, aux acclamations des vainqueurs, devant lesquels on portait les drapeaux pris aux rebelles. »

ITALIE.

ROME, 25 août. — Dans une des dernières séances de l'académie de la religion catholique, il a été lu une dissertation du révérend père jésuite Jean-Baptiste de Conti Pianicani, professeur de physique au collège royal de Navarre, sur le thème suivant: *La Théorie de la Terre, du docteur Hutton, reconnue en opposition avec l'Histoire mosaïque, l'est aussi avec les Observations physiques*. Le révérend père a victorieusement confondu ce système, et a tiré des assertions même du docteur Hutton, des preuves très-fortes contre son système et sur-tout contre la grande ancienneté que le docteur donne à la terre. Beaucoup de savans assistaient à cette séance; tous ont entendu avec intérêt la dissertation du révérend père, qui a développé des idées lumineuses et entièrement neuves.

— On écrit de Palerme, 13 août, qu'une commission de jurisconsulte est chargée de reviser le code sicilien, et de le mettre en harmonie avec les mœurs du siècle.

AFRIQUE.

ALGER, 19 juillet. — On avait commencé ici à armer les corsaires; mais cette mesure est suspendue, depuis qu'on sait que la flottille grecque tient la mer. Notre dey ne se soucie nullement d'exposer sa marine à quelque rencontre fâcheuse.

La peste fait ici d'affreux ravages; il meurt dans la ville de douze à seize personnes par jour.

PEROU ET CHILI.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ECRITE A BORD DU VAISSEAU DE S. M. L'OWEN GLENDOWER.

Au Callao, le 5 avril 1821.

Lors de notre arrivée à Valparaiso, nous avons appris la brillante affaire de l'enlèvement de l'*Esmeralda* hors du Callao (port de Lima); engagement que lord Cochrane a depuis déclaré au capitaine Hill avoir été un des plus obstinés auxquels il se soit trouvé. Les récits de ce fait d'armes ont déjà paru dans les papiers anglais. L'escadre de lord Cochrane a toujours été depuis dans le voisinage de Lima dont elle faisait le blocus. En conséquence de l'importance toujours croissante de nos relations commerciales dans ces contrées, sir Thomas Hardy nous a suivi, en doublant le cap Horn, sur la Créole, et depuis ayant appris qu'un vaisseau de ligne et une frégate française avaient fait le même trajet, il a ordonné au *Superbe* de le joindre. On assure cependant que ces bâtiments français ont été vus l'autre jour par 50° de latitude sud, faisant route pour s'en retourner; mais je crois que le *Superbe* ne laissera pas de venir. Il est impossible de pénétrer ce que ces bâtiments français étaient venus faire ici. Leur amiral a allégué que son but était de veiller aux intérêts de ses compatriotes; mais ils n'en ont guère ici qui méritent attention puisqu'ils n'y font aucun commerce digne d'être mentionné. Cet officier supérieur s'est rendu lui et sa nation fort impopulaire dans le Chili, en refusant de saluer le gouverneur de Valparaiso à moins qu'il ne reçut d'abord lui-même un salut, et en ne visitant pas le gouvernement à San-Yago. Sir Thomas Hardy a fait l'une et l'autre de ces deux choses, ce qui aura produit un bon effet quoique les habitans fussent déjà auparavant très-bien disposés envers nous. Presque tout le commerce avec l'Europe est entre nos mains, et ils ont le goût de nos objets manufacturés. Un immense commerce a pareillement lieu entre le Pérou et le Chili et actuellement il s'effectue presque entièrement à bord de bâtiments de notre nation.

Le Pérou reçoit du Chili, tout le blé et tout le suif dont il fait usage, et fournit en retour du sucre, du cacao, du sel et des drogues. Ce qui nuit beaucoup à notre commerce entre l'Europe et ces pays, c'est qu'ils ne nous offrent rien que de l'or et de l'argent en retour des produits de nos fabriques. On a transporté beaucoup de cuivre aux Indes orientales et en France, mais cet article n'est pas de débit chez nous. Les américains des Etats-Unis apportent des objets d'ameublement, et, je crois peu, d'autres articles, et ils prennent en retour du cuivre. Calcula envoi des marchandises particulières à l'Inde; et comme je viens de le dire, ses vaisseaux prennent aussi en retour du cuivre, métal qui provient en totalité des mines de Coquimbo. Par conséquent toutes les exportations du Chili se réduisent à du blé et du suif pour le Pérou, à du cuivre pour d'autres contrées, outre quelques cuirs.

L'armée péruvienne est maintenant soutenue par celles des provinces de ce pays qu'elle a aidées à secouer le joug de l'Espagne. De ce nombre sont Guayaquil et la plupart des districts au nord de Cusco, la cause de l'indépendance a fait peu de progrès ostensibles. Il n'y a pas de doute cependant qu'un changement efficace, quoique lent, ne s'opère dans les esprits des hommes, excités par la fermentation qui les avoisine; et à moins que l'expédition du Chili ne puisse réussir à s'emparer de Lima, nous pouvons, avec assez de fondement, nous attendre à voir l'émancipation de l'armée actuelle. Mais si cette expédition vient à échouer, on ne peut, vu l'état d'épuisement du Chili, dire quelles pourraient être les conséquences de ce défaut de succès.

Lord Cochrane a expédié la moitié de son escadre avec 600 hommes de troupes à 100 milles au sud, dans le but de chercher à intercepter la communication le long de la côte, entre les provinces du sud et de Lima. L'autre jour, il se présenta à bord du *San Martin* de 60 pièces de canons, pour insulter les batteries; mais le calme l'empêcha de rien faire; et dix ou douze chaloupes sortirent pour l'inquiéter. Il n'y a eu qu'un homme tué, un blessé à bord des chaloupes, et un tué sur son vaisseau.

Le blocus est mal gardé, lorsque lord Cochrane s'éloigne pour quelque expédition le long de la côte. Quatre vaisseaux sont entrés l'autre jour: il ne paraît pas que lord Cochrane soit bien aidé par les capitaines de ses vaisseaux. Ces bâtiments sont propres et en bon état pour combattre; mais il y règne peu de discipline, et ils sont mal fournis de voiles, d'agrès; leurs cables cassent en temps de calme!

Lady Cochrane qui va en Europe, à bord de l'*Andromaque*, avec la vice-reine déposée du Pérou, était à bord du *San-Martin*, lorsque ce vaisseau s'est dernièrement trouvé engagé avec les batteries et les chaloupes canonnières. Elle montra beaucoup d'héroïsme, et ce fut avec difficulté qu'on put la persuader de descendre.

C'est une chose remarquable, que pour un voyage de cinq

mois, durée de la traversée pour l'Angleterre, la femme de l'amiral du Chili se trouve dans le même bâtiment que la vice-reine du Pérou, qui l'a désignée comme une *Piratesa*.

LIBRAIRIE.

Sous presse pour paraître incessamment: La seconde édition du Manuel du Chasseur ou Code de la Chasse, par M. Blanc-St.-Bonnet, avocat, chevalier de la légion d'honneur.

Un vol. in-8.° de 12 feuilles.

A Paris, chez Emery, libraire-éditeur.

A Lyon, chez Manel.

CODE ELECTORAL, par M. Isambert, un vol. in-8.° prix 2 fr. et 2 fr. 40 c. par la poste, chez M. Déclé, au dépôt des lois, place du palais de justice à Paris.

Au moment où la portion la plus éclairée de la nation est appelée à exercer de nouveau le droit le plus précieux que lui a conféré la charte constitutionnelle, celui de choisir ses députés, nous appelons l'attention sur l'excellent manuel de M. Isambert. On sait que les modifications apportées au système électoral en 1820 par l'amendement de M. Boin, ont été beaucoup de vague et d'incertitude dans cette loi si claire, si précise auparavant. Quand nous parlons ainsi, nous exprimons un fait, et nous ne prétendons élever aucune critique sur la loi nouvelle solennellement débattue.

Quoiqu'il en soit, l'ouvrage de M. Isambert explique une multitude de questions qui peuvent naître de quelques-unes des dispositions de la loi nouvelle. La solution en est claire et à la portée des plus hautes comme des plus simples intelligences. Ce n'est point un ouvrage dont l'utilité est bornée à un cercle de quelques jours, ou de quelques individus. Chaque année ramène des élections nouvelles. Une immense quantité de Français jouissent du droit d'élire; les uns et les autres ont des devoirs à remplir; le code électoral est pour tous un guide presque infailible.

VUE AFFAIBLIE.

Un brevet de protection de S. M. LOUIS XVIII et de S. E. le ministre de l'intérieur vient d'être livré sur le rapport de la Faculté de Médecine de Paris, pour la poudre odorante de M. Laeyson, dont la découverte est due aux Américains. Cette poudre garantie à la propriété singulière de fortifier, de rétablir et de conserver la vue, sans qu'on la mette en contact avec les yeux: elle n'opère que par son odeur, qui manifeste son efficacité du moment même qu'on débouche la fiole sous les organes de la vue et de l'odorat. Outre qu'elle est un préservatif certain pour les personnes qui travaillent à la lumière, des exemples frappants et multipliés ont prouvé qu'elle rétablit la vue la plus faible: on peut en citer aux ministères mêmes, où elle a rétabli la vue après trente années d'usage de conserves; et plusieurs ambassadeurs, convaincus de ses effets, l'ont envoyée aux cours étrangères. Les pièces authentiques à l'appui de ce qu'on avance se lisent chez le dépositaire, M. Chambet, libraire, rue Lafont, n.° 2, à Lyon. Les fioles sont de 3 fr., et il y en a des doubles pour les personnes avancées en âge, et pour celles qui ont presque entièrement perdu la vue.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le dimanche 16 septembre 1821, à 7 heures du matin, sur la place publique de la commune de St-Genis-Laval, chef-lieu de canton (Rhône), à la requête de MM. les administrateurs des impôts indirects demeurant à Paris, rue Ste-Avoye, il sera procédé à la vente forcée de quelques meubles et effets saisis au préjudice d'Alexis Girard, débitant, demeurant dans ladite commune.

NOCART, huissier.

BOURSE DE LYON.—Cours du 13 sept.				BOURSE DE PARIS.—Cours du 11 sept.			
	Jours	Argent.	Lettres.	Un Mois		Trois Mois	
				Papier.	Argent.	Papier.	Argent.
Amsterdam.	30			Amsterdam.	59		
id.	90	59 3/4		Anvers . . .	p. 1 1/4 p.	p.	p.
Londres . . .	30			Hambourg . .	p. 1 1/4 p.	p.	179 1/2
id.	90	25 50		Berlin . . .	3f. 58 c.	f. c.	3 f. 57 c.
Hambourg . .	30			Londres . . .	25f. 60 c.		25f. 40 c.
id.	90	179 1/2		Madrid eff.	f. c.	15 f. 60	c. 15f. 55 c.
Auguste . . .	30			Cadix effec.	f. c.	15f. 60	c. 15f. 50 c.
id.	60	246 1/2		Bilbao . . .	f. c.	15f. 60 c.	c. 15f. 50 c.
Madrid . . .	90	15 45		Lisbonne . . .	5f. c.	560	560
Cadix . . .	60	15 35		Porto . . .	5f. c.	560	560
Lisbonne . . .	90			Gènes effec.	475	471	
Livourne . . .	30			Livourne . . .		511	506
id.	60	505		Naples . . .	435		428
id.	90			Vienne eff.		250	248
Milan . . .	30	1 5/4		Venise . . .	p. 5 p.	p.	6 p.
Gènes . . .	30			Milan . . .	1 1/2 p.	p. 2 1/2 p.	2 1/2
id.	60	475		Anguste . . .		249	247
id.	90			Bâle . . .	p. 7/8 p.	p.	1 5/8
Naples . . .	30	425		Francfort . .	p. 5 1/4 p.	p.	4 5/8 p.
id.	60			St-Petersb.		95	
id.	90			Lyon . . .	p. 1/8 p.	p. 1 1/8 p.	1 1/8 p.
Bâle . . .	30			Bordeaux . . .	p. 1/4 p.	p.	1 1/8 p.
id.	60			Marseille . . .	pair. p.	p.	1 p.
id.	90			Montpellier .	p. 1/2 p.	p.	1 1/2 p.
Francfort . .	30						
id.	60	4 5/8		Or en barr. à 1000/1000, le k. 5 1/2 f. 44 c.			7 1/2 à 7 50 p. 100.
id.	90			Or en barr. à 900/1000, le k. 5 1/2 f. 44 c.			7 1/2 à 7 50 p. 100.
Vienne effec.	30			Pièces de 20 et 40 f. agio. 5 f. f. p. 100.			5 f. f. p. 100.
St-Petersb.				Quadruples neufs, la pièce. 85 f. c. à 84 f. 75 c.			85 f. c. à 84 f. 75 c.
Paris . . .	à vue	518		Courts de Hollande et d'Aut. 117 7/8			117 7/8
id.	30	718		Arg. en barr. à 1000/1000, le k. 218 f. 69 c.			218 f. 69 c.
id.	60	114		Arg. en barr. à 900/1000, le k. 197 f. c.			197 f. c.
id.	90	118		Piastres, la pièce. 5 f. 30 c. à 5 f. c.			5 f. 30 c. à 5 f. c.
Bordeaux . . .	10	3/4		EFFETS PUBLICS.			
id.	100	2 p. 9/10		Cinq p. 100, Cours J. du 24 Mars 1821, fermé le 4 sept			à 86f. 20c. Jouis du 22 sept. 80f. 5c. 86f. 20c.
Marseille . . .	10	pair.		100. 80f. 100. 15 c. 100.			100. 80f. 100. 15 c. 100.
id.	30	111		Rec. de 112. au p. J. du 24 Mars 1821. 100f. 30c. 35c.			100f. 30c. 35c.
id.	60	718		400. 350c. c.			400. 350c. c.
id.	90			Annuités à 4 pour 100 avec prime 107 f. 105f. 96c.			107 f. 105f. 96c.
Montpellier .	10	114		Annuités à 6 pour 100. 105 f. 50c.			105 f. 50c.
Nismes . . .	10	118		Act. de la B. de F. J. de l. 1. er Juillet 1821.			1821.
Toulouse . . .	30			Reutes de Naples, 5 p. c. J. du 1. er Juillet. 68 5/8			68 5/8
Beaucaire . .	foir.			Oblig. de la Ville. J. du 1. er Juillet 1821. 126 1/2			126 1/2
Piastres . . .				50c.			50c.
Or 20 et 40		118					
Escompte . .		4 1/2 3/4					
Barres d'ar.		49 25					